



-----  
**Délibération du Conseil Municipal**

Date de convocation : 07 décembre 2023

**Séance du 14 décembre 2023**

Délibération n° : **DE\_056\_2023**

**Objet** : Dénomination et numérotation des rues de la commune de Lanuéjols

---

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué (07/12/2023) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUGERON Christian.

**PRESENTS** : BRUGERON Christian, BRUEL Gilbert, DUVERT Frédéric, LEDENT Marlène, BRINGER Laetitia, CADEAC Laurent, CAUSSE Jean-Louis, CLAVEL Nathalie, GAULT Stéphanie, GERBAL Camille.

**ABSENT(S)** : .

**PROCURATION(S)** : BUISSON Rachel représentée par DUVERT Frédéric

**En exercice** : 11    **Présents** : 10    **Absent(s)** : 0    **Procuration(s)** : 1    **Présent(s) non votant(s)** : 0

**Secrétaire de séance** : DUVERT Frédéric

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et la numérotation des bâtiments sont présentées au conseil municipal.

Considérant l'intérêt communal que représentent la numérotation et la dénomination des rues de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

**VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des rues de la commune,

**APPROUVE** les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans le tableau ci-dessous à la présente délibération,

**APPROUVE** l'état et les plans joints à la présente délibération définissant les voies de la commune de Lanuéjols,

**APPROUVE** la numérotation séquentielle,

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.



-----  
Délibération du Conseil Municipal

Commune de Lanuéjols - Tableau des noms des voies			
1	Chemin de Clastres	19	Rue de la Ronde
2	Chemin des Ammonites	20	Rue de la Vicairie
3	Impasse de la Forge	21	Rue de l'Aubépine
4	Impasse de la Gravière	22	Rue de Trémoulet
5	Impasse de la Parro	23	Rue des quatre Chemins
6	Impasse du Martoulet	24	Rue des Ambiéras
7	Impasse Pierret	25	Rue des Ayrettes
8	Place Adrien Vitrolles	26	Rue du Barry
9	Route de Vareilles	27	Rue du Bourdaric
10	Route du Valdonnez	28	Rue du Boy
11	Route du Viala	29	Rue du Cros
12	Rue Bonnet	30	Rue du Mausolée
13	Rue de Garziac	31	Rue du Prieuré
14	Rue de la Bègue	32	Rue du Réservoir
15	Rue de la Croix	33	Rue du Sapet
16	Rue de la Douplete	34	Rue du Testut
17	Rue de la Gravière	35	Rue du Truc
18	Rue de la Mine	36	Rue Haute

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,  
DUVERT Frédéric

Lanuéjols, le 14 décembre 2023

Le Maire,  
BRUGERON Christian

